

MNA dans le canton de Vaud

Jusqu'à ce printemps, environ cinquante requérants d'asile Mineurs Non Accompagnés (MNA) vivaient dans le canton de Vaud. Aujourd'hui ils sont deux cent cinquante. Parmi eux, beaucoup d'Erythréens fuyant l'enrôlement dans l'armée fixé à l'âge de 15 ans. Cette situation exceptionnelle a généré des difficultés considérables pour l'accueil de ces jeunes; elle a fragilisé gravement les conditions d'hébergement, d'encadrement éducatif, de scolarisation et de formation. L'EVAM pour commencer, mais également l'OCTP (qui fait office de curateur), travaillent dans l'urgence depuis plusieurs mois. Le dispositif de formation (classes d'accueil dans l'école obligatoire et post-obligatoire) va devoir impérativement se donner les moyens nécessaires pour assumer sa mission. Tour d'horizon.

Anne Dentan, présidente de l'Association vaudoise des enseignant-e-s en structure d'accueil (AVESAC, une association professionnelle de la SPV)

Entrée en Suisse et droits

Les requérants d'asile MNA bénéficient de droits spécifiques :

- ils peuvent choisir leur pays d'asile et ne sont pas soumis à un renvoi s'ils ont passé par un pays tiers,
- ils ont un curateur qui les représente sur le plan légal,
- l'établissement de leur statut doit être traité en priorité: en principe **la demande d'asile doit être traitée dans un délai d'un an**. Si le statut de réfugié n'est pas accordé, le renvoi ne peut être ordonné que si l'autorité a les garanties que le mineur sera pris en charge par ses parents ou une institution adéquate à son retour. Cela a pour conséquence que la majorité des MNA reçoivent un permis F ou un permis B.

Mais cela doit avoir été réglé durant leur minorité. Car à partir de 18 ans, si la procédure aboutit à une décision négative, le jeune se retrouvera dans la même situation que les requérants déboutés de l'asile: à l'aide d'urgence.

L'hébergement et l'encadrement socio-éducatif

Jusqu'à ce printemps, le dispositif d'accueil pour les MNA fonctionnait avec un foyer pouvant accueillir quarante-cinq jeunes ainsi que deux appartements éducatifs. Depuis ce printemps le nombre d'arrivées mensuelles a fortement augmenté: mi-décembre, ils étaient deux cent cinquante.

Une forte mobilisation sur le terrain a rendu possible en quelques mois l'ouverture d'un nouveau foyer et l'engagement d'éducateurs. D'autres lieux dans le canton ont également été ouverts. Toutes ces structures étaient pleines à la fin de l'année. En décembre toujours, vingt

MNA étaient logés dans des structures pour adultes. Ce nombre va augmenter.

Solution d'urgence construite avec les moyens du bord: dans ces nouveaux lieux, les jeunes sont responsables de l'intendance (se faire à manger, faire sa lessive, s'organiser dans leur vie quotidienne) et les éducateurs interviennent en appoint. Solution provisoire aussi, car les baux de deux lieux d'accueil arrivent à échéance entre mars et juin 2016: une centaine de jeunes à reloger.

La curatelle: la responsabilité et les moyens pour l'assumer

La mission des curateurs implique une responsabilité considérable à l'égard des jeunes qu'ils protègent: les accompagner dans la procédure d'asile et veiller à ce qu'ils soient entendus; faire recours si nécessaire; contrôler que la procédure administrative s'effectue en un an. Ce sont aussi eux qui veillent à ce que chaque lieu de vie soit adapté aux besoins du jeune en fonction de son âge et de l'état de sa santé physique et psychique; à ce que ces jeunes accèdent à la scolarité obligatoire ou post-obligatoire, selon leur âge.

En temps normal, il y avait quatre à six arrivées de MNA par mois.

Ce chiffre a doublé, multipliant par deux l'ouverture de nouveaux dossiers. Certes, un poste supplémentaire a été mis en place. Mais outre l'augmentation du nombre de dossiers à traiter, la complexité de cette situation exceptionnelle alourdit les tâches: donner un toit, assurer le suivi de santé, enclasser... dans un dispositif d'accueil qui est saturé. Des cellules de crise multidisciplinaires

ont été mises en place de manière à coordonner au mieux les efforts.

Formation obligatoire et post-obligatoire: la situation

Les jeunes dont nous parlons proviennent d'Erythrée et d'Afghanistan, pour la majorité d'entre eux. Ils parlent une langue très différente et proviennent d'une culture très éloignée de la nôtre; ils ont vécu un parcours migratoire rempli d'incertitudes; beaucoup d'entre eux ont un niveau scolaire extrêmement bas. Même s'ils se retrouvent par communauté et affinité de langues, ils sont seuls. Et ils sont mineurs. Que leur offre l'école, premier palier d'intégration?

– Jusqu'à 15 ans révolus: ils vont à l'école. Actuellement quarante jeunes se trouvent en classes d'accueil à Lausanne où sont logés la grande majorité d'entre eux.

– Entre 15 et 16 ans révolus: ceux-ci n'ont plus accès à l'école obligatoire au nom d'une directive (la directive Christen) antérieure à la LEO (Loi sur l'Ecole Obligatoire). Vingt jeunes se trouvent dans cette situation.

– De 16 à 18 ans: en temps normal, l'EVAM offrait aux jeunes hors scolarité obligatoire quelques mois de cours avec un encadrement socio-éducatif, sorte de dégrossissage permettant ensuite d'accéder à l'OPTI (Organisme pour le Perfectionnement scolaire, la Transition et l'Insertion professionnelle). Vu le nombre d'arrivées, l'EVAM a ouvert à l'intention des MNA des cours normalement destinés aux adultes. Ils étaient environ cent dix au mois de novembre, dont soixante prêts à poursuivre à l'OPTI. Parmi ces soixante jeunes, seuls vingt y auront une place dès janvier 2016. Les quarante autres se trouvent sans solution.

– De 15 à 20 ans: l'OPTI propose un secteur «OPTI accueil» destiné à tous les jeunes non francophones âgés de 15 à 20 ans récemment arrivés ici. Après une session de six mois, ceux-ci peuvent avoir accès aux filières tournées sur l'insertion professionnelle. L'OPTI-accueil dispose de septante-deux places pour tous les allophones de cette tranche d'âge dans le canton. En janvier, les vingt MNA issus des cours de l'EVAM formeront un bon quart des effectifs. On se rappelle qu'à l'heure actuelle quarante sont déjà en attente et ce nombre va augmenter d'ici l'été. On pronostique une

centaine de jeunes en provenance de l'EVAM pour la rentrée du mois d'août.

De l'urgence à la stabilisation: une responsabilité politique

Ces jeunes arrivés en Suisse vont s'y installer durablement. Nous sommes aujourd'hui dans le court terme de leur accueil maintenant. Reste le long terme de leur intégration dans notre pays: ces jeunes seront bientôt de jeunes adultes, les «18 à 25 ans» en processus de formation; puis des adultes qui travailleront, fonderont des familles, vivront en Suisse.

Anticiper cet avenir relève d'une responsabilité politique qui doit se donner aujourd'hui les moyens financiers d'y arriver. Du point de vue de la formation:

– Ouvrir des classes de 12e année au sein de l'école obligatoire. La directive Christen évoquée plus haut a été énoncée avant la mise en place de la LEO laquelle ouvre la possibilité (article 60) de poursuivre la scolarité dans certaines conditions. Les MNA qui arrivent aujourd'hui ont été très peu scolarisés dans leur pays d'origine. Il leur faut donc des outils pour avoir des chances de rejoindre ensuite un cursus de formation.

– Anticiper la rentrée du mois d'août en ouvrant de nouvelles classes à l'OPTI – accueil pour absorber le nombre de MNA qui auront terminé leurs sessions à l'EVAM sans préteriter les autres jeunes allophones arrivés récemment dans notre canton.

– Repenser à l'EVAM un dispositif de formation qui intègre les MNA dès 16 ans révolus sans préteriter les adultes qui, faute de place, attendent. Plus de classes, donc, mais aussi des sessions de cours plus longues: outre l'apprentissage de la langue, beaucoup de ces jeunes, très peu alphabétisés, devront combler des lacunes importantes dans la lecture et l'écriture.

Hébergement, encadrement socio-éducatif, curatelles, formation et insertion, santé: quatre départements sont concernés. C'est en coordonnant leurs efforts que le dispositif existant pourra s'ajuster à cette situation nouvelle.

Bienvenus, ceux qui souhaitent offrir un peu de leur temps: grand besoin d'appuis scolaires. Pour tout renseignement: info@evam.ch •